



Conges pour une location insalubre

Par **lyloolacomete_old**, le **12/12/2007 à 13:28**

Bonjour.
Locataire depuis mars 2007, nous nous apercevons aujourd'hui que notre logement est inchauffable(en effet nous avons déjà consommé 1000 litre de fioul en 2 mois sans chauffer toutes les pièces et sans compter le bois de chauffage écoulés), nos fenêtres ne sont pas en double vitrages et s'effrite par endroit laissant passer des gros courants d'air, notre électricité n'est pas au norme et lorsque nous avons des coupures de courant(assez fréquente d'ailleurs) nous devons aller chez le voisin pour réenclencher le disjoncteur, notre salle de bain est pleine de moisissure et de champignons et nous avons d'ailleurs effectué des travaux à nos frais, de plus la maison n'est en rien isolée et nous avons dû le faire nous-même à nos frais également. Lorsque'il pleut nous avons des flaques d'eau dans notre entrée et des souris qui s'invitent régulièrement. Nous avons 2 enfants qui vivent dans cet insalubrité dont un bébé de 1 mois. Devons-nous dans ces conditions respecter le délai de préavis de 3 mois à savoir que notre propriétaire ne nous a demandé aucune caution à notre entrée! Merci. Je tiens également à préciser que notre propriétaire refuse tout travaux à sa charge bien entendu.
[Modifier/Supprimer le message](#)

Par **Justice pratique**, le **13/12/2007 à 10:18**

Bonjour,
je me permets de vous contacter à ce jour, afin de vous présenter l'émission "Justice Pratique".
Je suis journaliste pour l'agence de presse "Elle est pas belle la vie!" qui réalise actuellement une série de reportages pour notre émission. Cette dernière, diffusée sur la nouvelle chaîne du bouquet Canalsat, aborde diverses difficultés que peuvent rencontrer les Français dans leur vie quotidienne, et ceux de la vie courante. Faux chèques de banque, annulation de permis, et dans ce cas, insalubrité de logement. Dans cette optique, nous sommes à la recherche de témoignages qui viendraient illustrer les débats de

l'émission.
Je me permets de venir vers vous car votre affaire d'appartement insalubre a attiré notre attention. Seriez-vous d'accord pour en dire d'avantage?
Bien cordialement,
Geoffroy Chambard
"Justice pratique"